



Ontario

Deposit Insurance
Corporation of Ontario

Société ontarienne
d'assurance-dépôts

CADRE
D'ÉVALUATION
DU RISQUE

Septembre 2005

Table des matières

- Introduction3
- Principes fondamentaux4
- Évaluation du risque4
- Activités d'envergure6
- Importance relative6
- Risques inhérents7
- Qualité de la gestion du risque8
- Risques nets10
- Matrice de risque10
- Risque net global11
- Évolution du risque12
- Cote du risque composé12
- Annexe A - Activités d'envergure14
- Annexe B - Catégories de risques15
- Annexe C - Définitions des cotes d'évaluation des risques inhérents16
- Annexe D - Fonctions de contrôle de la gestion du risque17
- Annexe E - Cotes d'évaluation de la qualité de la gestion du risque18
- Annexe F - Matrice de risque19
- Appendix G - Éléments à considérer dans l'évaluation du risque inhérent
pour chaque activité d'envergure21
- Appendix H - Éléments à considérer dans l'évaluation de la qualité de la gestion du risque24
- Appendix I - Profil de risque26
- Appendix J - Rôle du capital et ses cotes30
- Appendix K - Rôle des bénéfiques et leurs cotes31
- Appendix L - Définition du risque composé et de ses cotes d'évaluation32

Introduction

L'objectif du Cadre d'évaluation du risque de la Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) est d'offrir un moyen efficace d'évaluer la sécurité et la stabilité des caisses populaires et credit unions de l'Ontario. Pour ce faire, le Cadre propose d'évaluer le profil de risque de l'établissement, sa situation financière, ses méthodes de gestion du risque et sa conformité aux lois et règlements applicables. La SOAD trouve important d'avoir des méthodes transparentes et diffuse donc ce document dans l'intérêt de tous les intervenants.

L'élaboration des pratiques d'évaluation du risque est un processus dynamique. L'évolution constante des marchés financiers a amené la SOAD à revoir ses pratiques pour être sûre qu'elles demeurent efficaces. L'examen, qui a commencé en 2004, a duré 18 mois. Consciente de la mondialisation de l'industrie financière et de la nécessité d'harmoniser ses pratiques de surveillance avec celles de ses homologues, la SOAD s'est penchée sur les pratiques d'un certain nombre d'organisations provinciales et du Bureau fédéral du surintendant des institutions financières (BSIF) dont elle a décidé d'adopter le modèle. Celui-ci est d'ailleurs utilisé par les autorités de réglementation et les organismes d'assurance-dépôts de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique.

Le Cadre s'applique à toutes les caisses populaires et credit unions de l'Ontario, indépendamment de leur taille et de la fédération dont elles font partie. On procède à l'heure actuelle à sa mise en œuvre, mais avec l'expérience et en consultation avec les établissements membres, on y apportera des améliorations. La SOAD continuera d'affiner ses pratiques pour qu'elles demeurent pertinentes et efficaces dans un contexte en rapide évolution.

Le Cadre a pour principal avantage de permettre :

- une meilleure évaluation des risques au moyen d'une évaluation séparée des risques inhérents et des méthodes de gestion des risques;
- un meilleur repérage précoce des risques et des problèmes touchant l'ensemble du mouvement;
- une utilisation judicieuse des ressources grâce à une attention plus grande aux risques;
- la transmission d'évaluations axées sur le risque aux établissements.

Si les établissements membres ou d'autres intervenants désirent faire à la SOAD des suggestions qui pourraient améliorer le processus d'examen, ils sont les bienvenus. Ils peuvent envoyer leurs commentaires par écrit à la SOAD ou par courriel à l'adresse info@soad.com.

Principes fondamentaux

Le Cadre prend appui sur les principes fondamentaux suivants :

- Les établissements membres sont évalués sur une base consolidée où leurs entités importantes (filiales, succursales ou coentreprises) sont évaluées;
- L'efficacité du Cadre exige un jugement sûr pour déterminer et évaluer les risques d'un établissement. Les travaux exécutés portent sur des préoccupations ou des risques bien déterminés;
- L'ampleur et la fréquence des activités de surveillance dépendent de l'évaluation des risques de l'établissement;
- Les établissements bien gérés au plan des risques exigent moins de surveillance;
- Il n'est pas nécessaire de passer en revue toutes les composantes d'une établissement chaque année;
- La surveillance englobe l'examen des principales fonctions de contrôle de la gestion des risques, notamment l'analyse financière, la conformité, la vérification, les contrôles internes, les ressources humaines, la gestion des risques, la haute direction et le conseil d'administration;
- Les constatations et les recommandations sont communiquées en temps opportun à l'établissement, et le degré d'intervention de la SOAD est proportionnel au profil de risque de l'établissement;
- Des cotes sont attribuées à l'établissement après chaque examen et elles feront l'objet d'une discussion;
- La SOAD continue de faire appel à des vérificateurs externes pour déterminer la justesse des états financiers et elle utilise leurs travaux pour modifier la portée de ses examens afin de réduire le chevauchement;
- La SOAD continue de procéder à des études sur une vaste gamme de sujets afin de comparer les établissements et leurs groupes d'établissements analogues de manière à déterminer les pratiques exemplaires de l'industrie pouvant s'appliquer aux niveaux de risque assumés;
- La SOAD partage ces renseignements avec la haute direction et les administrateurs des établissements pour leur permettre de veiller à l'adéquation de leurs processus de gestion des risques.

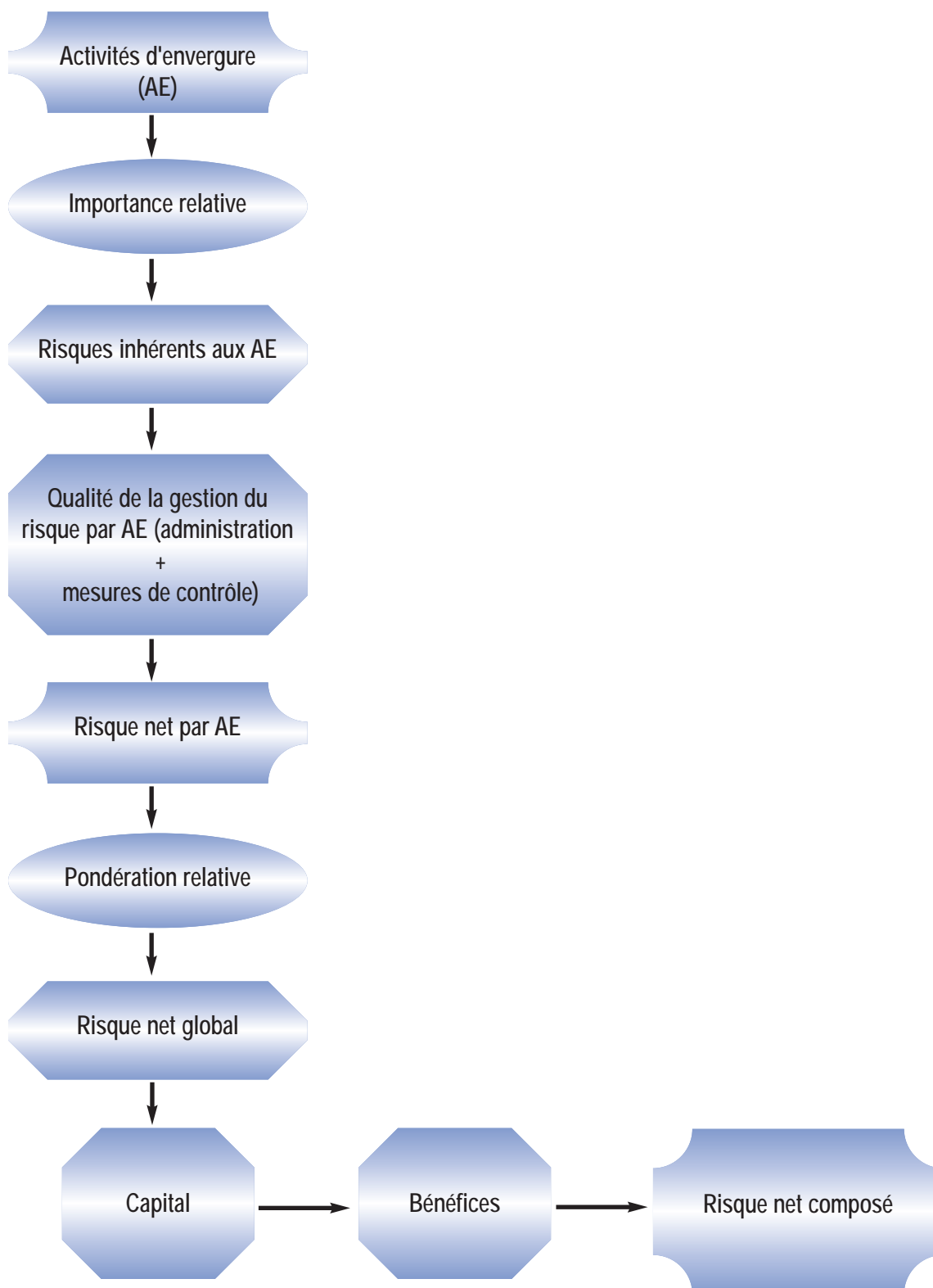
Évaluation du risque

L'ajout d'un processus d'évaluation dynamique du risque représente un changement important au processus actuel d'évaluation de la SOAD fondé sur CAMEL. L'évaluation du risque commence par la détermination des activités d'envergure de l'établissement. Le risque net rattaché à ces activités est fonction du risque inhérent global, atténué par la qualité d'ensemble de la gestion du risque. L'évaluation se traduit par l'équation suivante :

Les risques inhérents...atténués par...la qualité de la gestion du risque...égalent...le risque net

Processus d'évaluation du risque

Le diagramme ci-dessous illustre le processus d'évaluation du risque.



Activités d'envergure

Les activités d'envergure sont celles qui interviennent largement dans le fonctionnement ou les stratégies commerciales, ou les deux, de l'établissement membre. La liste de ces activités est dressée à l'aide de diverses sources dont les organigrammes de l'établissement, ses plans d'activités stratégiques, ses données sur l'affectation du capital et ses rapports financiers internes et externes. Il est aussi important que nécessaire de comprendre le contexte de l'établissement membre et son profil d'entreprise pour bien cerner ses activités.

Il convient d'exercer prudemment son jugement quand on veut déterminer l'importance relative ou l'envergure des activités d'un établissement membre.

La liste ci-dessous est un exemple des activités d'envergure souvent retrouvées chez les établissements membres de la SOAD :

- Gestion de la trésorerie
- Gestion des liquidités/placements
- Services de prêts
 - o *Prêts personnels*
 - o *Prêts hypothécaires*
 - o *Prêts commerciaux*
 - o *Prêts agricoles*
- Gestion stratégique
- Gestion du patrimoine
- Technologie
- Prestation de services
- Autres

Ces activités d'envergure sont décrites à l'annexe A. Aux activités ci-dessus peuvent s'ajouter toutes les autres activités jugées d'envergure par l'établissement membre qui n'entrent pas dans les catégories ci-dessus. Ces activités sont évaluées et ajoutées au profil de risque de l'établissement.

Importance relative

L'importance relative des activités d'un établissement membre se mesure d'après leur contribution à la réalisation de ses objectifs et stratégies d'affaires. Elle est multidimensionnelle et prospective, et englobe des facteurs à la fois qualitatifs et quantitatifs. Il faut procéder avec discernement et s'appuyer sur une solide connaissance du contexte pour déterminer l'importance relative d'une activité. La SOAD se sert de trois niveaux pour coter l'importance relative :

- Faible
- Modérée
- Élevée

Exemples de critères à utiliser

- a. actif généré par l'activité par rapport à l'actif total (figurant ou non au bilan);
 - $X \leq 10\%$: (F)aible
 - $10\% < X \leq 20\%$: (M)odérée
 - $X > 20\%$: (É)levée
- b. revenus générés par l'activité par rapport aux revenus totaux;
 - $X \leq 10\%$: (F)aible
 - $10\% < X \leq 20\%$: (M)odérée
 - $X > 20\%$: (É)levée
- c. revenus nets avant impôt pour l'activité par rapport aux revenus nets totaux avant impôt;
 - $X \leq 10\%$: (F)aible
 - $10\% < X \leq 20\%$: (M)odérée
 - $X > 20\%$: (É)levée
- d. affectation interne du capital à l'activité par rapport au capital total - BRI II;
 - $X \leq 10\%$: (F)aible
 - $10\% < X \leq 20\%$: (M)odérée
 - $X > 20\%$: (É)levée

Risques inhérents

Les risques inhérents font intrinsèquement partie de l'activité et résultent de l'exposition à des événements futurs possibles et de l'incertitude qu'ils engendrent. On les évalue en fonction du degré de probabilité et de la gravité éventuelle d'un impact négatif sur le capital et les bénéfices.

Il est essentiel de bien comprendre le contexte d'exploitation de l'établissement et ses diverses activités commerciales pour déterminer et évaluer correctement les risques inhérents des différentes activités. Pour ses exercices d'évaluation, la SOAD groupe les risques inhérents en six catégories décrites à l'annexe B. Cette classification générale des risques inhérents convient à la majorité des établissements financiers et la plupart des risques y trouvent leur place :

- Risque de crédit
- Risque de marché
- Risque structurel
- Risque de liquidité
- Risque d'exploitation
- Risque stratégique

Une fois qu'on a réussi à cerner les activités d'envergure, on peut procéder à l'appréciation des risques inhérents à chaque activité au moyen des cotes faible, modéré ou élevé. Cette évaluation ne prend pas en considération l'atténuation des risques grâce aux méthodes et aux contrôles de gestion des risques de l'établissement. La qualité de ces facteurs est prise en compte séparément, puis combinée à l'évaluation du risque inhérent pour déterminer le risque net propre à chaque activité. Cette évaluation est surtout qualitative et les différents niveaux sont définis à l'annexe C.

Estimation des risques inhérents

Les risques inhérents d'une activité sont les mêmes d'un établissement à l'autre, à condition que l'activité en question présente les mêmes caractéristiques. On mesure les risques inhérents avant les mesures d'atténuation des risques, mais en tenant compte des efforts passés d'atténuation des risques parce qu'ils ont contribué aux caractéristiques de l'activité telle qu'elle est pratiquée à ce moment-là. Pour évaluer les risques inhérents, la SOAD a élaboré, à l'annexe G, un tableau des éléments à prendre en considération pour chaque activité d'envergure. Il s'agit d'une liste des événements ou aspects susceptibles d'avoir une incidence sur l'activité dans les différentes catégories de risques. Cette liste constitue un bon outil de démarrage, mais elle devra être mise à jour régulièrement à mesure que le Cadre d'évaluation des risques s'affinera. De la même manière, l'annexe H présente une liste des éléments à considérer dans l'évaluation des facteurs d'atténuation intervenant dans l'évaluation de la qualité de la gestion du risque.

Qualité de la gestion du risque

Il faut évaluer la qualité de la gestion du risque pour chacune des activités d'envergure, d'après les pratiques en vigueur pour chaque fonction de contrôle de la gestion du risque appliquée à l'activité. Cette évaluation s'approche étroitement de celle de la conformité de l'établissement aux exigences du Règlement no 5, Normes de saines pratiques commerciales et financières.

L'évaluation de ces pratiques repose sur une solide compréhension des activités d'envergure, des risques inhérents à chaque activité et de l'efficacité des méthodes ou pratiques d'atténuation de ces risques par l'établissement.

La SOAD a désigné sept fonctions de contrôle de la gestion du risque qu'on peut retrouver dans un établissement membre et elle les a regroupées dans deux catégories :

- Administration de l'établissement
 - o *Conseil d'administration*
 - o *Haute direction*

- Contrôle
 - o *Conformité*
 - o *Analyse financière*
 - o *Ressources humaines*
 - o *Contrôles internes*
 - o *Vérification interne/externe*

Ces fonctions de contrôle de la gestion du risque sont décrites à l'annexe D. La présence et la nature de ces fonctions varient suivant la taille et la complexité de l'établissement.

Les fonctions de contrôle d'une activité donnée consistent au premier chef à assurer la gestion au jour le jour. Elles permettent à l'établissement de veiller à ce que les politiques, les processus, les systèmes de contrôle, les niveaux et l'expérience du personnel soient suffisants et efficaces pour compenser les risques inhérents aux activités. La structure organisationnelle et les contrôles doivent permettre de déceler et de prévenir rapidement les erreurs ou les irrégularités importantes.

Le niveau d'examen de la gestion et des contrôles opérationnels d'un établissement membre à l'égard d'une activité donnée dépend de l'évaluation de l'efficacité de ses fonctions de contrôle de la gestion du risque. En l'absence d'une telle fonction, la SOAD peut examiner les autres fonctions mises en place, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement, à cet effet.

Si la gestion et les contrôles opérationnels n'ont pas été examinés de façon indépendante ou si les fonctions indépendantes de contrôle de la gestion du risque sont inefficaces ou inexistantes, la SOAD peut normalement formuler des recommandations ou exiger que l'établissement remédie aux lacunes en prenant les mesures nécessaires.

L'annexe E décrit les processus d'évaluation de la gestion du risque comme étant de qualité supérieure, acceptable, à améliorer ou inférieure.

Risque net

Le risque net propre à chaque activité d'envergure est fonction du niveau global du risque inhérent, atténué par la qualité globale de la gestion du risque. Les niveaux globaux reposent sur des opinions qui tiennent compte de toutes les cotes du risque inhérent et de la cote appliquée à la qualité de la gestion du risque propre à l'activité.

Le risque net d'une activité d'envergure peut être faible, modéré ou élevé comme l'indique la grille ci-dessous.

Qualité globale de la gestion du risque d'une activité d'envergure			
Supérieure	Faible	Faible	Modéré
Acceptable	Faible	Modéré	Élevé
À améliorer	Modéré	Modéré	Élevé
Inférieure	Modéré	Élevé	Élevé
	Faible	Modéré	Élevé
	Niveau global de risque inhérent de l'activité d'envergure		

Par exemple, on peut évaluer que l'activité d'un établissement membre dans le domaine des hypothèques résidentielles présente un risque global modéré qui découle lui-même d'un risque de crédit modéré, d'un risque de liquidité faible et d'un risque d'exploitation modéré.

Néanmoins, le risque net peut être coté faible en raison de la qualité globale supérieure de la gestion du risque, résultat combiné d'une gestion opérationnelle supérieure, d'une vérification interne supérieure, d'une gestion du risque acceptable et d'une administration de l'établissement acceptable.

Matrice de risque

Une matrice de risque sert à consigner l'évaluation des risques inhérents, la qualité de la gestion du risque et l'évaluation résultante du risque net pour chaque activité d'envergure. L'emploi de la matrice requiert la détermination d'une **cote globale du risque net** et de **l'évolution du risque** de l'établissement membre.

Pour arriver à la **cote globale du risque net**, il faut tenir compte de l'importance relative de chaque activité. Celle-ci est cotée **faible, modérée** ou **élevée**. Cette évaluation permet de faire en sorte qu'une activité à l'importance relative faible mais au risque net élevé ne fausse pas la cote globale. La SOAD concentrera ses efforts sur les activités importantes à risque élevé.

La matrice de risque indique également la cote globale de chaque fonction de contrôle de la gestion du risque. L'annexe F présente un exemple de la matrice de risque utilisée par la SOAD.

Celle-ci englobe la **cote du risque composé** et une indication de **l'évolution du risque composé** de l'établissement. Ces données peuvent être affectées par des facteurs comme le capital et les bénéfices. Par conséquent, leur évaluation comprend un examen de la qualité, de la quantité et de la disponibilité du capital de source interne et externe. Quand on examine la capacité d'un établissement de générer du capital à l'interne, il faut considérer sa rentabilité sur une base consolidée et non consolidée. Il faut inclure en outre une période appropriée sur laquelle porteront la **cote du risque composé** et **l'évolution du risque composé**.

Accompagnées des analyses et examens ainsi que des conclusions et mesures proposées, la matrice de risque est un moyen pratique de résumer les conclusions de l'évaluation du risque.

Un rapport donnant les résultats de l'examen et les cotes d'évaluation du risque est un important instrument de communication que la SOAD fournira à la direction et au conseil d'administration de l'établissement. Ces évaluations et cotes ne sont partagées qu'avec la direction et le conseil d'administration de l'établissement en cause.

L'information que la SOAD compilera sur les sommaires d'évaluation et les profils du risque des établissements pour l'ensemble du mouvement l'aidera à cerner et à évaluer les tendances et les risques globaux.

Risque net global

La cote globale du risque net est simplement la moyenne pondérée des cotes du risque net de chacune des activités d'envergure évaluées.

Une fois le risque net de chacune des activités d'envergure évaluées, on leur attribue un coefficient de pondération relatif fondé sur l'importance relative qu'elles ont par rapport à l'ensemble. Ces coefficients relatifs sont combinés au risque net de l'activité pour arriver à une cote globale du risque net.

Le risque net global peut être **faible, modéré, supérieur à la moyenne** ou **élevé**. En appliquant un coefficient de pondération relatif, on évite que le risque net global d'une activité moins importante que les autres ne vienne fausser la cote globale du risque net avec la cote de risque net.

Évolution du risque

L'évolution du risque est établie suivant la cote obtenue pour le risque net de chaque activité d'envergure et les tendances des risques inhérents et des fonctions de contrôle de la gestion du risque. Il s'agit en fait d'une estimation du risque net au cours d'une période définie et elle joue un rôle déterminant dans l'élaboration des stratégies de surveillance. La période utilisée est précisée dans le profil du risque. L'évolution du risque est dite à la baisse, stable ou à la hausse pour chacune des activités d'envergure.

L'évolution du risque est aussi évaluée pour l'ensemble de l'établissement. La cote globale obtenue est prise en considération dans la planification annuelle des activités de surveillance et peut avoir un impact sur les activités de surveillance, de prévention et d'intervention.

Évolution du risque net

Aux fins des évaluations qui précèdent, il convient de déterminer l'évolution courante du risque net. Cette évolution peut être à la baisse, stable ou à la hausse sur une période pertinente pour l'établissement. Par exemple, dans le cas d'un conglomérat, la période pourrait devoir être beaucoup plus longue que celle appliquée à un établissement de moindre envergure. La période envisagée est indiquée dans chaque cas.

Cote du risque composé*

La cote du risque composé est une évaluation du profil du risque global de l'établissement. Elle tient compte de l'évaluation faite par la SOAD de la sécurité et de la stabilité de l'établissement membre. C'est le cumul des évaluations du risque net global propre à chacune des activités d'envergure de l'établissement. Elle est aussi fonction du capital et des bénéfices.

Le capital est la source de soutien financier qui assure à l'établissement sa sécurité et sa stabilité. C'est un coussin contre les pertes imprévues et un filet de sécurité pour l'établissement. On évalue le capital pour déterminer s'il est suffisant et si les politiques, stratégies et méthodes de gestion de l'établissement sont efficaces compte tenu de son profil de risque. L'annexe J définit le rôle du capital et ses cotes d'évaluation.

On évalue les bénéfices pour comprendre et déterminer quelle est leur qualité, leur quantité et leur volatilité/durabilité, ainsi que leur contribution au capital. L'annexe K définit le rôle des bénéfices et leurs cotes d'évaluation.

* Cette section du Cadre n'est pas encore terminée. Nous sommes encore en train de recueillir de l'information et des données à ce sujet.

La cote de risque composé peut être **faible, modérée, modérée-élevée** ou **élevée**. Elle peut être ajustée à tout moment durant le processus de surveillance selon les événements importants, les nouvelles constatations/observations ou les changements survenus dans les activités de l'établissement ou le contexte économique. L'annexe L définit les cotes du risque composé.

Profil de risque

Au centre du système de surveillance du risque figure le profil de risque de la caisse populaire ou credit union. Celui-ci donne une évaluation générale du risque de l'établissement. Les programmes de surveillance, de prévention et d'intervention s'articulent autour du niveau de risque indiqué dans le profil de risque.

Pour élaborer et tenir à jour le profil de risque des établissements membres, le système de surveillance du risque suppose un examen et une évaluation continus d'un ensemble d'information standard sur la caisse populaire ou credit union. Cette composante de la surveillance s'applique à tous les établissements. L'annexe I donne un exemple du profil de risque utilisé par la SOAD pour ses établissements membres.

Le profil de risque comprend :

- une matrice de risque;
- un aperçu des principales stratégies et activités commerciales;
- une évaluation de l'efficacité des risques inhérents;
- une évaluation de l'efficacité des fonctions de contrôle de la gestion du risque;
- une évaluation du capital et des bénéfices de l'établissement membre;
- les faits saillants financiers.

L'établissement du profil de risque passe par les différents processus d'évaluation du risque. L'évaluation du risque commence par la détermination des activités d'envergure d'un établissement membre. Le risque net de chaque activité est fonction du risque inhérent global, atténué par la qualité globale de la gestion du risque.

Annexe A

Activités d'envergure

Gestion de la trésorerie : gestion et contrôle de l'encaisse.

Gestion des liquidités et des placements : utilisation (maximisation) de l'actif excédentaire non prêté.

Gestion du patrimoine : offre de services afin de préserver, de gérer et d'enrichir le patrimoine d'un sociétaire tout au long de sa vie.

Gestion stratégique : consiste à faire en sorte que les activités de l'établissement sont planifiées, autorisées, menées dans les règles de l'art et bien gérées.

Services de prêt : octroi d'argent à un sociétaire, sous forme de prêt, dans l'attente d'un remboursement au cours d'une période définie moyennant le paiement d'intérêts.

- **Prêts personnels :** octroi d'argent à un ou des sociétaires pour financer l'achat de services ou de produits non destinés à un usage commercial ou agricole et pour lesquels la principale source de remboursement sera le revenu personnel.
- **Prêts hypothécaires :** octroi d'argent à un ou des sociétaires pour leur permettre d'acheter un bien immobilier non destiné à un usage commercial ou agricole et pour lequel la principale source de remboursement sera le revenu personnel.
- **Prêts commerciaux :** octroi d'argent à un sociétaire ou à une entité afin de lui permettre de mener à bien des activités commerciales dont le revenu sera la principale source de remboursement.
- **Prêts agricoles :** octroi d'argent à un sociétaire ou à une entité pour lui permettre de financer des activités agricoles dont le revenu sera la principale source de remboursement.

Technologie : gestion des activités et reddition de comptes sur ces activités au moyen des ressources humaines, de l'infrastructure de technologie de l'information, des applications informatiques, des installations, des données et de l'information.

Prestation de services : offre de produits et de services financiers.

Autre : activité jugée importante pour un établissement, même si elle ne correspond à aucune des catégories décrites ci-dessus.

Annexe B

Catégories de risques

- Risque de crédit :** traduit l'incapacité ou le refus d'un emprunteur de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan.
- Risque de marché :** découle des changements de taux ou de prix sur les marchés, tels que les taux d'intérêt, de change, ou les prix des valeurs mobilières, des produits de base et de l'immobilier.
- Risque structurel :** découle des fluctuations des taux d'intérêt et de l'impact des écarts chronologiques entre les dates de modification des taux applicables aux éléments d'actif et de passif (figurant ou non au bilan) venus à échéance (dans le cas des instruments à taux fixe) ou aux dates de modification des taux prévus par contrat (pour les instruments à taux variable).
- Risque de liquidité :** découle de l'incapacité de l'établissement à disposer de fonds ou à se procurer ceux dont il a besoin, que ce soit en s'endettant ou en convertissant son actif, pour s'acquitter de ses obligations, figurant ou non au bilan, à l'échéance sans subir de pertes inacceptables ni assumer de coûts de financement excessifs.
- Risque d'exploitation :** est attribuable aux problèmes liés à l'accomplissement de fonctions ou de processus, comme des lacunes ou des défaillances d'ordre technologique, la faiblesse des contrôles ou des processus internes, le manque de plans de continuité, des erreurs humaines, des fraudes et des catastrophes naturelles.
- Risque stratégique :** découle de l'incapacité d'un établissement d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et plans d'activités, des processus décisionnels et des méthodes d'affectation des ressources, et de son inaptitude à s'adapter aux changements de son contexte d'exploitation.

Annexe C

Définition des cotes d'évaluation des risques inhérents

- Risque inhérent faible :** Probabilité inférieure à la moyenne d'un effet négatif sur le capital ou les bénéfices d'un établissement en raison de son exposition à des événements futurs possibles et à l'incertitude qui les accompagne.
- Risque inhérent modéré :** Probabilité moyenne d'un effet négatif sur le capital ou les bénéfices d'un établissement en raison de son exposition à des événements futurs possibles et à l'incertitude qui les accompagne.
- Risque inhérent élevé :** Probabilité supérieure à la moyenne d'un effet négatif sur le capital ou les bénéfices d'un établissement en raison de son exposition à des événements futurs possibles et à l'incertitude qui les accompagne.

Annexe D

Fonctions de contrôle de la gestion du risque

Administration de l'établissement : Processus et structures mis sur pied pour faciliter la direction, la surveillance et la gestion des activités afin de renforcer le rendement de l'établissement, son intégrité et sa responsabilité à l'endroit des actionnaires.

- **Conseil d'administration :** assure la gérance de l'établissement, dirige la stratégie commerciale et évalue les contrôles du fonctionnement et de la gestion.
- **Haute direction :** s'occupe de planifier, de diriger et de contrôler les orientations stratégiques et les stratégies commerciales approuvées par le conseil d'administration, et veille au bon fonctionnement général de l'établissement.

Fonctions de contrôle : Processus, structures et ressources utilisés pour planifier, diriger et surveiller les activités commerciales et le fonctionnement quotidiens de l'établissement.

- **Conformité :** respect des exigences légales, des normes de saines pratiques commerciales et des politiques, procédures, articles et règlements applicables aux caisses populaires et credit unions.
- **Analyse financière :** fonction à l'intérieur d'un établissement membre chargée des analyses approfondies des résultats d'exploitation et qui en rend compte en temps opportun au conseil d'administration et à la direction pour soutenir ou éclairer les décisions stratégiques et commerciales.
- **Ressources humaines :** fonction dont le rôle consiste à faire en sorte que l'établissement a la capacité et les compétences nécessaires pour réaliser ses stratégies et plans d'affaires.
- **Contrôles internes :** fonction chargée des mesures à prendre pour protéger l'actif et les ressources humaines.
- **Vérification interne/externe :** fonction responsable de l'examen indépendant des dossiers et des procédures par un employé (interne) ou quelqu'un de l'extérieur.

Annexe E

Cotes d'évaluation de la qualité de la gestion du risque

- Supérieure :** Le mandat, la structure organisationnelle, les ressources de même que les méthodes et les pratiques de gestion du risque atteignent ou surpassent le niveau jugé nécessaire, compte tenu de la nature, de la portée, de la complexité et du profil de risque de l'établissement. La gestion du risque est toujours très efficace. Elle présente des caractéristiques et un rendement supérieurs aux pratiques de l'industrie généralement reconnues. (p. ex. RSP : toutes les normes sont respectées.)
- Acceptable :** Le mandat, la structure organisationnelle, les ressources de même que les méthodes et les pratiques de gestion du risque atteignent le niveau jugé nécessaire, compte tenu de la nature, de la portée, de la complexité et du profil de risque de l'établissement. La gestion du risque est efficace. Elle présente des caractéristiques et un rendement conformes aux pratiques de l'industrie généralement reconnues. (p. ex. RSP : un point faible.)
- À améliorer :** Le mandat, la structure organisationnelle, les ressources de même que les méthodes et les pratiques de gestion du risque atteignent généralement le niveau jugé nécessaire, compte tenu de la nature, de la portée, de la complexité et du profil de risque de l'établissement, mais il y a des secteurs importants qui ont besoin de renforcement. La gestion du risque est généralement efficace, sauf dans certains secteurs importants où des améliorations doivent être apportées. Toutefois, les lacunes repérées ne sont pas graves ou inquiétantes, à condition d'être comblées rapidement. La gestion du risque présente des caractéristiques et un rendement insuffisants par rapport aux pratiques de l'industrie généralement reconnues. (p. ex. RSP : deux points faibles ou un point faible critique)
- Inférieure :** Le mandat, la structure organisationnelle, les ressources de même que les méthodes et les pratiques de gestion du risque sont bien inférieurs au niveau jugé nécessaire, compte tenu de la nature, de la portée, de la complexité et du profil de risque de l'établissement. La gestion du risque est parfois gravement insuffisante, au point qu'elle a immédiatement besoin d'amélioration. Elle présente des caractéristiques et un rendement bien inférieurs aux pratiques de l'industrie généralement reconnues. (p. ex. RSP : trois points faibles ou un point faible critique et un point faible.)

Nota : Dans le contexte d'une RSP, un point faible critique s'entend d'une non-conformité à la norme de crédit ou de placement.

ANNEXE F

Matrice de risque

Une matrice de risque sert à consigner et à résumer l'évaluation des risques inhérents, la qualité de la gestion du risque et l'évaluation résultante du risque net pour chaque activité d'envergure. La matrice de risque donne également les cotes globales du risque net, du risque composé et l'évolution du risque de l'établissement membre.

Accompagnée des analyses et examens ainsi que des conclusions et mesures proposées, le cas échéant, la matrice de risque est un moyen pratique de résumer les conclusions de l'évaluation du risque échéant. La SOAD se sert de la matrice de risque ci-dessous.

Activités d'envergure	Caisse populaire							En date du :									
	Importance relative	Risque inhérent					Administration de l'établissement			Contrôle					Risque net	Évolution du risque net	
		Crédit	Marché	Structurel	Liquidités	Exploitation	Stratégique	Global	Conseil d'administration	Haute direction	Conformité	Analyse financière	Ressources humaines	Contrôles internes			Vérifications
Gestion de la trésorerie	F	F	F	F	M	F											
Gestion des liquidités / placements	M	É	M	M	M	M											
Prêts personnels	M	F	M	M	M	M											
Prêts hypothécaires	F	F	M	M	M	M											
Prêts commerciaux	É	F	M	M	É	É											
Prêts agricoles	É	F	M	M	É	É											
Gestion stratégique	M	M	M	M	M	M											
Gestion du patrimoine	F	M	F	F	F	M											
Technologie	M	M	M	M	É	M											
Prestation de services	F	F	M	M	M	M											
Autre																	
Cote globale du risque																	
RISQUE NET GLOBAL																	
	Capital						Bénéfices										
	Cote du risque composé																
	Évolution globale du risque net																

Les zones en évidence désignent, dans chaque catégorie de risques inhérents, les activités les plus importantes qui influencent la cote globale du risque.

LÉGENDE

1) IMPORTANCE RELATIVE

L'importance relative des activités d'un établissement membre se mesure d'après leur contribution à la réalisation de ses objectifs et stratégies d'affaires. Elle est multidimensionnelle et prospective, et englobe des facteurs à la fois qualitatifs et quantitatifs. Il faut procéder avec discernement et s'appuyer sur une solide connaissance du contexte pour déterminer l'importance relative d'une activité.

F = Faible; M = Modérée; É = Élevée

2) RISQUE INHÉRENT

F=Faible

Probabilité inférieure à la moyenne d'un effet négatif sur le capital ou les bénéfices d'un établissement en raison de son exposition à des événements futurs possibles et à l'incertitude qui les accompagne.

M=Modéré

Probabilité moyenne d'un effet négatif sur le capital ou les bénéfices d'un établissement en raison de son exposition à des événements futurs possibles et à l'incertitude qui les accompagne.

É=Élevé

Probabilité supérieure à la moyenne d'un effet négatif sur le capital ou les bénéfices d'un établissement en raison de son exposition à des événements futurs possibles et à l'incertitude qui les accompagne.

3) COTES D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE LA GESTION DU RISQUE

S=Supérieure

Le mandat, la structure organisationnelle, les ressources de même que les méthodes et les pratiques de gestion du risque atteignent ou dépassent le niveau jugé nécessaire, compte tenu de la nature, de la portée, de la complexité et du profil de risque de l'établissement. La gestion du risque est toujours très efficace. Elle présente des caractéristiques et un rendement supérieurs aux pratiques de l'industrie généralement reconnues. (P. ex. RSP : toutes les normes sont respectées.)

A=Acceptable

Le mandat, la structure organisationnelle, les ressources de même que les méthodes et les pratiques de gestion du risque atteignent le niveau jugé nécessaire, compte tenu de la nature, de la portée, de la complexité et du profil de risque de l'établissement. La gestion du risque est efficace. Elle présente des caractéristiques et un rendement conformes aux pratiques de l'industrie généralement reconnues. (P. ex. RSP : un point faible.)

AA=À améliorer

Le mandat, la structure organisationnelle, les ressources de même que les méthodes et les pratiques de gestion du risque atteignent généralement le niveau jugé nécessaire, compte tenu de la nature, de la portée, de la complexité et du profil de risque de l'établissement, mais il y a des secteurs importants qui ont besoin de renforcement. La gestion du risque est généralement efficace, sauf dans certains secteurs importants. (p. ex. RSP : deux points faibles ou un point faible critique.)

I=Inférieure

Le mandat, la structure organisationnelle, les ressources de même que les méthodes et les pratiques de gestion du risque sont bien inférieurs au niveau jugé nécessaire, compte tenu de la nature, de la portée, de la complexité et du profil de risque de l'établissement. La gestion du risque est parfois gravement insuffisante, au point qu'elle a immédiatement besoin d'amélioration. Elle présente des caractéristiques et un rendement bien inférieurs aux pratiques de l'industrie généralement reconnues. (P. ex. RSP : trois points faibles ou un point faible critique et un point faible.)

ANNEXE G

Éléments à considérer dans l'évaluation du risque inhérent, pour chaque activité d'envergure

	CRÉDIT <i>Déf. : traduit l'incapacité ou le refus d'un emprunteur de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan</i>	MARCHÉ <i>Déf. : découle des changements de taux ou de prix sur les marchés, tels que les taux d'intérêt, de change, ou les prix des valeurs mobilières, des produits de base et de l'immobilier</i>	STRUCTUREL <i>Déf. : découle des fluctuations des taux d'intérêt et de l'impact des écarts chronologiques entre les dates de modification des taux applicables aux éléments d'actif et de passif (figurant ou non au bilan) venus à échéance (dans le cas des instruments à taux fixe) ou aux dates de modification des taux prévus par contrat (pour les instruments à taux variable)</i>	LIQUIDITÉ <i>Déf. : découle de l'incapacité de l'établissement à disposer de fonds ou à se procurer ceux dont il a besoin, que ce soit en s'endettant ou en convertissant son actif, pour s'acquitter de ses obligations, figurant ou non au bilan, à l'échéance sans subir de pertes inacceptables ni assumer de coûts de financement excessifs</i>	EXPLOITATION <i>Déf. : est attribuable aux problèmes liés à l'accomplissement de fonctions ou de processus, comme des lacunes ou des défaillances d'ordre technologique, la faiblesse des contrôles ou des processus internes, le manque de plans de continuité, des erreurs humaines, des fraudes et des catastrophes naturelles</i>	STRATÉGIQUE <i>Déf. : découle de l'incapacité d'un établissement d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et plans d'activités, des processus décisionnels et des méthodes d'affectation des ressources, et de son inaptitude à s'adapter aux changements de son contexte d'exploitation</i>
GESTION DE LA TRÉSORERIE <i>Définition : gestion et surveillance du numéraire</i>	Éléments à considérer : ● S.O.	Éléments à considérer : ● Quel impact des changements aux taux de change ou d'intérêt auraient-ils sur les liquidités?	Éléments à considérer : ● S.O.	Éléments à considérer : ● Veiller à avoir un apport suffisant de fonds pour faire face à ses obligations réglementaires ou d'exploitation.	Éléments à considérer : ● Surveiller le numéraire à l'extérieur, la quantité, la qualité, l'emplacement des guichets automatiques, ● les fournisseurs de services d'assurance des réserves en espèces, ● l'assurance/la couverture des garanties de paiement ● les fraudes internes/externes	Éléments à considérer : ● les fournisseurs de services d'assurance des réserves en espèces, ● l'assurance/la couverture des garanties de paiement ● la législation
GESTION DES LIQUIDITÉS/ PLACEMENTS <i>Définition : utilisation (optimisation) des actifs excédentaires non prêtés.</i>	Éléments à considérer : ● les conséquences possibles d'une incapacité à financer les demandes de prêts en raison de placements ou d'engagements à long terme	Éléments à considérer : ● comme ci-dessus en plus de la valeur marchande des placements et des types de placements réalisés	Éléments à considérer : ● Les placements sont-ils appariés et leur période de maturité correspond-elle à celle du portefeuille de dépôts comparables? ● Quelles sont la combinaison des placements et leurs périodes de maturité? ● Quel est l'écart? ● Comment évolue le taux d'intérêt ● L'établissement emprunte-t-il? ● L'établissement est-il en mesure d'utiliser des produits de couverture?	Éléments à considérer : ● Périodes de maturité des placements ● Possibilité de se dessaisir sans subir de préjudice important ● L'établissement dispose-t-il d'un crédit de soutien de son banquier? ● A-t-il la possibilité d'emprunter?	Éléments à considérer : ● risque que quelqu'un fasse un placement à des fins personnelles ● risque de falsification des rapports ● risque d'erreurs et fréquence de ces erreurs dans les rapports ● considérations légales	Éléments à considérer : ● croissance, profits, prix ● projections ● développement d'un nouveau produit ● marché
PRÊTS PERSONNELS <i>Définition : octroi d'argent à un sociétaire sous forme de prêt dans l'idée de se faire rembourser au cours d'une période définie moyennant le paiement d'intérêt</i>	Éléments à considérer : ● obligations closes ou ouvertes ● type de prêts (verrouillés, à terme, etc.) ● bureau régional ● chômage (parrainage, local, régional) ● prêts garantis et non garantis et type de garantie ● concentration ● coûts des prêts ● prêts en souffrance	Éléments à considérer : ● le risque potentiel d'un changement dans la valeur des obligations et des titres négociables conservés en garantie des prêts en raison de changements aux taux d'intérêt, à la valeur marchande, aux taux de change, aux capitaux propres et aux marchandises	Éléments à considérer : ● comme pour les placements avec en plus : ● l'actif à taux fixe a-t-il été apparié à un passif semblable et à des périodes de maturité comparables? ● L'actif à taux variable a-t-il été apparié à un passif semblable? ● Quelle est la proportion d'actif à taux variable par rapport à l'actif à taux fixe? ● Quelle est la proportion d'actif et de passif non productifs d'intérêt? ● établissement des prix	Éléments à considérer : ● fonds tirés des paiements des prêts (prêts improductifs) ● proportion de fonds engagés non utilisés ● planification pour éventualités (l'établissement a-t-il conclu des ententes pour de dessaisir de son actif) ● peut-il disposer d'un crédit de soutien? ● a-t-il la possibilité d'emprunter?	Éléments à considérer : ● risque qu'une personne fasse un prêt fictif à des fins personnelles ● risque de falsification des rapports ou des données ● risques d'erreurs et fréquence de ces erreurs dans les rapports ● considérations légales	Éléments à considérer : ● croissance, profits, prix ● projections ● développement d'un nouveau produit ● marché

	CRÉDIT	MARCHÉ	STRUCTUREL	LIQUIDITÉS	EXPLOITATION	STRATÉGIQUE
PRÊTS HYPOTHÉCAIRES <i>Définition :</i> <i>octroi d'argent à un ou des sociétaires pour leur permettre d'acheter un bien immobilier non destiné à un usage commercial ou agricole et pour lequel la principale source de remboursement sera le revenu personnel</i>	Éléments à considérer : <ul style="list-style-type: none"> voir les prêts personnels 	Éléments à considérer : <ul style="list-style-type: none"> le risque potentiel d'un changement dans la valeur des garanties ou prêts hypothécaires en raison de fluctuations dans la valeur marchande de l'immobilier et des taux d'intérêt 	Éléments à considérer : <ul style="list-style-type: none"> comme pour les prêts personnels 	Éléments à considérer : <ul style="list-style-type: none"> comme pour les prêts personnels 	Éléments à considérer : <ul style="list-style-type: none"> risque qu'une personne fasse un prêt fictif à des fins personnelles risque de falsification des rapports ou des données risques d'erreurs et fréquence de ces erreurs dans les rapports considérations légales 	Éléments à considérer : <ul style="list-style-type: none"> croissance profit établissement des prix
PRÊTS COMMERCIAUX <i>Définition :</i> <i>octroi d'argent à un sociétaire ou à une entité afin de lui permettre de mener à bien des activités commerciales dont le revenu sera la principale source de remboursement</i>	Éléments à considérer : <ul style="list-style-type: none"> voir les prêts personnels, avec en plus la syndication de prêts 	Éléments à considérer : <ul style="list-style-type: none"> le risque potentiel d'un changement dans la valeur des garanties des prêts commerciaux en raison de fluctuations dans la valeur marchande de l'immobilier et des garanties, des marchandises, des valeurs, des taux d'intérêt et des taux de change. 	Éléments à considérer : <ul style="list-style-type: none"> comme pour les prêts personnels 	Éléments à considérer : <ul style="list-style-type: none"> comme pour les prêts personnels avec, en plus l'établissement est-il autorisé à pratiquer la syndication de prêts à participer? 	Éléments à considérer : <ul style="list-style-type: none"> risque qu'une personne fasse un prêt fictif à des fins personnelles risque de falsification des rapports ou des données risques d'erreurs et fréquence de ces erreurs dans les rapports considérations légales 	Éléments à considérer : <ul style="list-style-type: none"> croissance profit établissement des prix
PRÊTS AGRICOLES <i>Définition :</i> <i>octroi d'argent à un sociétaire ou à une entité pour lui permettre de financer des activités agricoles dont le revenu sera la principale source de remboursement</i>	Éléments à considérer : <ul style="list-style-type: none"> voir les prêts commerciaux, avec en plus le risque de dommages causés par des changements à la loi 	Éléments à considérer : <ul style="list-style-type: none"> voir les prêts commerciaux 	Éléments à considérer : <ul style="list-style-type: none"> voir les prêts commerciaux 	Éléments à considérer : <ul style="list-style-type: none"> voir les prêts commerciaux 	Éléments à considérer : <ul style="list-style-type: none"> risque qu'une personne fasse un prêt fictif à des fins personnelles risque de falsification des rapports ou des données risques d'erreurs et fréquence de ces erreurs dans les rapports considérations légales 	Éléments à considérer : <ul style="list-style-type: none"> croissance profit établissement des prix
GESTION STRATÉGIQUE <i>Définition :</i> <i>consiste à faire en sorte que les activités de l'établissement sont planifiées, autorisées, menées dans les règles de l'art et bien gérées</i>	Éléments à considérer : <ul style="list-style-type: none"> problèmes posés par des changements aux lois et règlements municipaux, provinciaux et fédéraux 	Éléments à considérer : <ul style="list-style-type: none"> S.O. 	Éléments à considérer : <ul style="list-style-type: none"> S.O. 	Éléments à considérer : <ul style="list-style-type: none"> S.O. 	Éléments à considérer : <ul style="list-style-type: none"> fusions regroupements dissolutions ouverture d'une nouvelle succursale concurrence externalisation 	Éléments à considérer : <ul style="list-style-type: none"> fusions regroupements dissolutions expansion (nouvelle succursale) concurrence

	CRÉDIT	MARCHÉ	STRUCTUREL	LIQUIDITÉS	EXPLOITATION	STRATÉGIQUE
GESTION DU PATRIMOINE <i>Définition : offre de services afin de préserver, de gérer et d'enrichir le patrimoine d'un sociétaire tout au long de sa vie</i>	Éléments à considérer : ● S.O.	Éléments à considérer : ● S.O.	Éléments à considérer : ● S.O.	Éléments à considérer : ● Pourrait augmenter les fonds excédentaires non nécessaires	Éléments à considérer : ● L'établissement membre a-t-il un personnel autorisé ● Respect des exigences légales de reddition de comptes	Éléments à considérer : ● réputation ● légaux et réglementaires
TECHNOLOGIE <i>Définition : gestion des activités et reddition de comptes sur ces activités au moyen des ressources humaines, de l'infrastructure de technologie de l'information, des applications informatiques, des installations, des données et de l'information</i>	Éléments à considérer : ● intégrité des données - Des erreurs dans les calculs des prêts, les états de compte et les soldes auraient-elles un impact sur le désir du sociétaire de maintenir ses paiements et sur le niveau de risque subséquent couru par l'établissement?	Éléments à considérer : ● intégrité des données	Éléments à considérer : ● intégrité des données	Éléments à considérer : ● intégrité des données	Éléments à considérer : ● intégrité des données ● pannes des systèmes ● capacité de croissance ● soutien de la TI/entretien ● modes de prestation ● sécurité/confidentialité ● production de rapports de gestion, externalisation	Éléments à considérer : ● intégrité des données/disponibilité/ fiabilité ● production de rapports ● confidentialité ● adaptabilité à la conversion ● nouveaux produits
PRESTATION DES SERVICES <i>Définition : offre de produits et de services financiers</i>	Éléments à considérer : ● moyens dont dispose l'emprunteur pour accéder aux produits et services et conséquences de l'absence de ces moyens sur le niveau de risque couru par l'établissement ● disponibilité ● téléphone ● télécopieur ● Internet ● problèmes de sécurité	Éléments à considérer : ● S.O.	Éléments à considérer : ● S.O.	Éléments à considérer : ● S.O.	Éléments à considérer : ● disponibilité ● services bancaires téléphoniques ● télécopieur ● Internet ● problèmes de sécurité ● protection des renseignements personnels/confidentialité ● risque de responsabilité ● externalisation	Éléments à considérer : ● disponibilité des services aux sociétaires
AUTRE <i>activité jugée importante pour un établissement, même si elle correspond à aucune des catégories décrites ci-dessus</i>						

Éléments à considérer dans l'évaluation de la qualité de la gestion du risque

	ADMINISTRATION		CONTRÔLE DE L'ENVIRONNEMENT				
	CONSEIL D'ADMINISTRATION <i>Définition :</i> <i>assure la gérance de l'établissement, dirige continuellement la stratégie commerciale et évalue les contrôles du fonctionnement et de la gestion</i>	HAUTE DIRECTION <i>Définition :</i> <i>s'occupe de planifier, de diriger et de contrôler les orientations stratégiques et les stratégies commerciales approuvées par le conseil d'administration, et veille au bon fonctionnement général de l'établissement</i>	CONFORMITÉ <i>Définition :</i> <i>respect des exigences légales, des normes de saines pratiques commerciales et des politiques, procédures, articles et règlements applicables aux caisses populaires et credit unions</i>	ANALYSE FINANCIÈRE <i>Définition :</i> <i>fonction à l'intérieur d'un établissement membre chargée des analyses approfondies des résultats d'exploitation et qui en rend compte en temps opportun au conseil d'administration et à la direction pour soutenir ou éclairer les décisions stratégiques et commerciales</i>	RESSOURCES HUMAINES <i>Définition :</i> <i>fonction chargée des mesures à prendre pour protéger l'actif et les ressources humaines.</i>	CONTRÔLES INTERNES <i>Définition :</i> <i>Ensuring business operations are planned, authorized, undertaken properly and managed.</i>	VÉRIFICATIONS <i>Définition :</i> <i>fonction responsable de l'examen indépendant des dossiers et des procédures par un employé (interne) ou quelqu'un de l'extérieur</i>
GESTION DE LA TRÉSORERIE <i>Définition :</i> <i>gestion et surveillance du numéraire</i>	Éléments à considérer : <ul style="list-style-type: none"> revoir le guide de travail du conseil d'administration pour vérifier la conformité avec le règlement no 5 revoir la portée et le mandat des comités du conseil d'administration résolution du conseil caractère approprié des politiques 	Éléments à considérer : <ul style="list-style-type: none"> revoir le guide de travail de la haute direction pour vérifier la conformité avec le règlement no 5 revoir la portée et le mandat des comités internes de gestion caractère approprié des procédures pour la mise en œuvre des politiques compréhension approfondie du fonctionnement caractère approprié de la structure d'exploitation et de gestion 	Éléments à considérer : <ul style="list-style-type: none"> conformité avec la loi, les règlements, les règlements de la SOAD, les règlements internes, les politiques et les procédures des permis de prêt liquidités, capital, test choc, respect des conditions de l'assurance-dépôts lois provinciales et fédérales, c.-à-d. CANAFE 	Éléments à considérer : <ul style="list-style-type: none"> caractère approprié des rapports mensuels remis au conseil d'administration et aux comités rapports spéciaux, analyses, analyses de rentabilité plans précis, préparés en temps opportun, pour palier les écarts importants par rapport aux plans et aux objectifs stratégiques 	Éléments à considérer : <ul style="list-style-type: none"> suffisance du personnel, compétences, expérience plans de relève maintien en poste formation du personnel existence d'un programme d'aide aux études programme de transfert d'apprentissage 	Éléments à considérer : <ul style="list-style-type: none"> caractère approprié des procédures pour réduire le risque caractère approprié de l'assurance-dommages et biens caractère approprié de l'assurance-cautionnement existence d'un plan anti-sinistre, régulièrement éprouvé contrôles matériels appropriés divers rapports sur les risques et examens par des tiers 	Éléments à considérer : <ul style="list-style-type: none"> contenu de la lettre de recommandations rapport aux termes de l'art. 172 de la Loi EFV, lettre d'engagement rapports de vérification interne responsabilité et reddition de comptes changement de vérificateur (soumissions) examens ponctuels par un tiers/consultant
GESTION DES LIQUIDITÉS/ PLACEMENTS <i>Définition :</i> <i>utilisation (optimisation) des actifs excédentaires non prêtés.</i>	Éléments à considérer : <ul style="list-style-type: none"> Comme ci-dessus 	Éléments à considérer : <ul style="list-style-type: none"> Comme ci-dessus 	Éléments à considérer : <ul style="list-style-type: none"> Comme ci-dessus 	Éléments à considérer : <ul style="list-style-type: none"> Comme ci-dessus 	Éléments à considérer : <ul style="list-style-type: none"> Comme ci-dessus 	Éléments à considérer : <ul style="list-style-type: none"> Comme ci-dessus 	Éléments à considérer : <ul style="list-style-type: none"> Comme ci-dessus
PRÊTS PERSONNELS <i>Définition :</i> <i>octroi d'argent à un sociétaire sous forme de prêt dans l'idée de se faire rembourser au cours d'une période définie moyennant le paiement d'intérêt</i>	Éléments à considérer : <ul style="list-style-type: none"> Comme ci-dessus 	Éléments à considérer : <ul style="list-style-type: none"> Comme ci-dessus 	Éléments à considérer : <ul style="list-style-type: none"> Comme ci-dessus 	Éléments à considérer : <ul style="list-style-type: none"> Comme ci-dessus 	Éléments à considérer : <ul style="list-style-type: none"> Comme ci-dessus 	Éléments à considérer : <ul style="list-style-type: none"> Comme ci-dessus 	Éléments à considérer : <ul style="list-style-type: none"> Comme ci-dessus

	CONSEIL D'ADMINISTRATION	HAUTE DIRECTION	CONFORMITÉ	ANALYSE FINANCIÈRE	RESSOURCES HUMAINES	CONTRÔLES INTERNES	VÉRIFICATIONS
PRETS HYPOTHECAIRES <i>Définition : octroi d'argent à un ou des sociétaires pour leur permettre d'acheter un bien immobilier non destiné à un usage commercial ou agricole et pour lequel la principale source de remboursement sera le revenu personnel.</i>	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus
PRETS COMMERCIAUX <i>Définition : octroi d'argent à un sociétaire ou à une entité afin de lui permettre de mener à bien des activités commerciales dont le revenu sera la principale source de remboursement.</i>	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus
PRETS AGRICOLES <i>Définition : octroi d'argent à un sociétaire ou à une entité pour lui permettre de financer des activités agricoles dont le revenu sera la principale source de remboursement</i>	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus
GESTION STRATÉGIQUE <i>Définition : consiste à faire en sorte que les activités de l'établissement sont planifiées, autorisées, menées dans les règles de l'art et bien gérées</i>	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus
GESTION DU PATRIMOINE <i>Définition : offre de services afin de préserver, de gérer et d'enrichir le patrimoine d'un sociétaire tout au long de sa vie.</i>	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus
TECHNOLOGIE <i>Définition : gestion des activités et reddition de comptes sur ces activités au moyen des ressources humaines, de l'infrastructure de technologie de l'information, des applications informatiques, des installations, des données et de l'information.</i>	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus
PRESTATION DES SERVICES <i>Définition : offre de produits et de services financiers</i>	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus
AUTRE <i>Définition : activité jugée importante pour un établissement, même si elle ne correspond pas à aucune des catégories décrites ci-dessus.</i>	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus	Éléments à considérer : ● Comme ci-dessus

ANNEXE I

PROFIL DE RISQUE

Rapport préparé par :

Sommaire d'évaluation du risque

COTE DE RISQUE : Faible Modéré Supérieur à la moyenne Élevé

Date de l'entrevue			
Caisse populaire			
No de charte		Cautionnement	
Nbre de membres		Fin d'exercice	
Dernière RSP		Prochaine RSP	
Date de la dernière mise à jour		PDG	
Siège social		Président du CA	
Nbre de succursales et emplacements		Site Web	
Affiliation		Fournisseur de logiciel	
Modes de prestation de services			
Prêts/produits offerts			

SOMMAIRE GÉNÉRAL DU RISQUE :

[Résumer brièvement l'historique de l'établissement, les facteurs qui influencent son rendement, les changements survenus depuis le dernier rapport, le niveau de risque, les services offerts, les modes de prestation des services, la composition de la clientèle, les employeurs importants des sociétaires et leur situation, les facteurs qui influencent ou pourraient influencer la situation et le rendement financiers de l'établissement, les commentaires du conseil d'administration sur le plan stratégique et le plan d'affaires, et les perspectives (par ex. sur l'orientation de l'établissement, l'avenir de son marché, la conjoncture économique, l'augmentation ou la diminution du risque, la remise dans les délais des rapports exigés par la SOAD, les retards chroniques, etc.)]

	Dernière déclaration
Actif (en millions \$)	
Capital	
RA	
Liquidités	
Coûts liés aux prêts	

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Commentaires : [Commentaires sur toute anomalie dans l'information financière ou sur les tendances qui paraît ou pourrait avoir une incidence importante sur la situation et le rendement financiers de l'établissement, comparaison avec les plans, commentaires sur des renseignements inhabituels dans les plans stratégiques ou des activités et bien-fondé de cette information compte tenu du rendement passé et des objectifs futurs.]

		Budget 2005	Courant [1T5]	Vérifié 2004	Vérifié 2003
Total de l'actif (en milliers \$) :					
	Liquidités et placements				
	Dépôts				
	Prêts nets				
Liquidités et placements (%)					
Prêts (%)					
Fixes et autres (%)					
Dépôts (%)					
Emprunts (%)					
Autre passif (%)					
Capitaux propres (%)					
Revenus d'intérêts (%)					
Dépenses associées aux dépôts (%)					
Marge financière (%)					
Autres revenus (%)					
Coût liés aux prêts (%)					
Salaires et avantages sociaux (%)					
Total des dépenses d'exploitation (%)					
RA (%)					
Test choc (points de base)					
Ratio de liquidité (%)					

RISQUE NET

L'analyse de chacune des catégories de risques suivantes comprend les cotes d'évaluation du risque inhérent, atténuées par les cotes d'évaluation de la qualité de la gestion du risque.

RISQUE DE CRÉDIT

Commentaires : [traduit l'incapacité ou le refus d'un emprunteur de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan]. Exemples d'éléments à considérer}

- types et catégories autorisés d'instruments de crédit
- limites ou interdictions des risques de crédit, y compris les concentrations
- critères d'évaluation et conditions de sécurité pour chaque instrument de crédit autorisé
- système efficace d'évaluation du crédit
- niveaux prudents de pouvoir décisionnel pour l'approbation des risques de crédit
- gestion des prêts douteux et en retard.

Autres aspects possibles : risque de concentration, coûts des prêts, retards, permis de prêts, économie locale.

RISQUE DE MARCHÉ

Commentaires : [découle des changements de taux ou de prix sur les marchés, tels que les taux d'intérêt et taux de change, ou les prix des valeurs mobilières, des produits de base et de l'immobilier.] Exemples d'éléments à considérer :

- impact des taux de change et des taux d'intérêt
- types de placements et valeur marchande
- titres négociables, obligations, capitaux propres et marchandises
- changements dans la valeur marchande

RISQUE STRUCTUREL

Commentaires : [découle des fluctuations des taux d'intérêt et de l'impact des écarts chronologiques entre les dates de modification des taux applicables aux éléments d'actif et de passif (figurant ou non au bilan) venus à échéance (dans le cas des instruments à taux fixe) ou aux dates de modification des taux prévus par contrat (pour les instruments à taux variable).] Exemples d'éléments à considérer :

- Assortiment et période de maturité des placements
- Actif au taux variable vs. actif au taux fixe
- Établissement des prix

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Commentaires : [découle de l'incapacité de l'établissement à disposer de fonds ou à se procurer ceux dont il a besoin, que ce soit en s'endettant ou en convertissant son actif, pour s'acquitter de ses obligations, figurant ou non au bilan, à l'échéance sans subir de pertes inacceptables ni assumer de coûts de financement excessifs.] Exemples d'éléments à considérer :

- Obligations réglementaires et d'exploitation
- Échéance des placements, dépôts
- Marge de crédit, possibilités d'emprunt

RISQUE D'EXPLOITATION

Commentaires : *[découle des problèmes liés aux activités ou méthodes de l'établissement, eux-mêmes le résultat de lacunes ou de défaillances des contrôles ou des processus internes, de défaillances d'ordre technologique, d'erreurs humaines, de fraudes ou de catastrophes naturelles.] Exemples d'éléments à considérer :*

- niveaux prudents de pouvoir décisionnel
- utilisation d'un système d'information de gestion et stabilité de ce système
- développement et entretien de la technologie
- sécurité des locaux et préservation de l'actif et des dossiers financiers et autres
- plan de reprise ou de maintien des activités en cas de catastrophe
- externalisation des services
- surveillance des contrôles

RISQUE STRATÉGIQUE

Commentaires : *[découle de l'incapacité d'un établissement à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies et plans d'activités, des processus décisionnels et des méthodes d'affectation des ressources, et de son inaptitude à s'adapter aux changements de son contexte d'exploitation]. Exemples d'éléments à considérer :*

- Développement d'un nouveau produit
- Objectifs annuels à court et à long termes
- Continuité des activités et des services aux sociétaires

COMMENTAIRES DU DIRECTEUR REGIONAL

[Commentaires sur les secteurs opérationnels qui présentent un risque élevé et plans de l'établissement pour remédier aux problèmes. Autres renseignements pertinents non inclus précédemment.]

PLAN D'ACTION

Commentaires : *[Noter les réunions et les plans d'action nécessaires, y compris le suivi à donner pour obtenir l'information manquante. Inclusion dans un programme de la SOAD. Détailler les responsabilités et donner les échéances.]*

Annexe J

Rôle du capital et ses cotes

- Rôle du capital :** Le capital est une source de soutien financier qui protège l'établissement contre les pertes imprévues et qui, par conséquent, contribue fortement à sa sécurité et à sa viabilité. La gestion du capital est un processus continu qui consiste à élever et à maintenir le capital à un niveau suffisant pour soutenir les activités d'exploitation prévues. Dans les établissements complexes, elle suppose aussi qu'ils répartissent le capital en fonction du risque associé aux diverses activités. Cette évaluation se fait en tenant compte de la nature, du champ d'action, de la complexité et du profil de risque de l'établissement.
- Suffisance du capital :** Les énoncés ci-dessous décrivent les cotes utilisées dans l'évaluation de la suffisance du capital et des politiques et pratiques de gestion du capital d'un établissement. La suffisance du capital couvre deux notions, le niveau de capital et sa qualité. Cette évaluation se fait en tenant compte de la nature, du champ d'action, de la complexité et du profil de risque de l'établissement.
- Supérieure :** Le capital est plus que suffisant compte tenu de la nature, du champ d'action, de la complexité et du profil de risque de l'établissement. Il atteint les niveaux ciblés par le SOAD. On prévoit que le capital restera plus que suffisant au cours des 12 prochains mois. Les politiques et pratiques de gestion du capital sont supérieures aux pratiques de l'industrie généralement reconnues.
- Acceptable :** Le capital est suffisant compte tenu de la nature, du champ d'action, de la complexité et du profil de risque de l'établissement. Il atteint les niveaux ciblés par le SOAD. On prévoit que le capital restera suffisant au cours des 12 prochains mois. Les politiques et pratiques de gestion du capital sont conformes aux pratiques de l'industrie généralement reconnues.
- À améliorer :** Le capital n'est pas toujours suffisant compte tenu de la nature, du champ d'action, de la complexité et du profil de risque de l'établissement. Bien qu'il atteigne les exigences réglementaires minimales, il tend à tomber en dessous des niveaux ciblés par le SOAD. On prévoit que le capital continuera de suivre une tendance très incertaine au cours des 12 prochains mois. Les politiques et pratiques de gestion du capital pourraient ne pas être conformes aux pratiques de l'industrie généralement reconnues.
- Inférieure :** Le capital est nettement insuffisant compte tenu de la nature, du champ d'action, de la complexité et du profil de risque de l'établissement. C'est tout juste s'il respecte les exigences réglementaires minimales. On prévoit que le capital restera insuffisant au cours des 12 prochains mois. Les politiques et pratiques de gestion du capital ne sont pas conformes aux pratiques de l'industrie généralement reconnues.

Annexe K

Rôle des bénéfices et leurs cotes

- Rôle des bénéfices :** Les bénéfices permettent d'absorber les pertes normales et prévues d'une période donnée et sont une source de soutien financier dans la mesure où ils contribuent à la production interne de capital et à la capacité de l'établissement d'accéder à du capital externe.
- Rendement des bénéfices :** Les énoncés ci-dessous décrivent les cotes utilisées pour évaluer les bénéfices d'un établissement et sa capacité de continuer à générer des bénéfices qui assurent sa viabilité à long terme. La suffisance des bénéfices est évaluée en tenant compte de la nature, du champ d'action, de la complexité et du profil de risque de l'établissement. Cette évaluation porte sur la qualité, la quantité et la volatilité des bénéfices.
- Supérieure :** L'établissement a un rendement continuellement supérieur au chapitre des bénéfices. Il génère des bénéfices qui contribuent largement à sa viabilité à long terme et il n'a pas recours à des sources exceptionnelles pour rétablir sa situation financière. Les prévisions quant aux bénéfices des 12 prochains mois restent positives.
- Acceptable :** L'établissement a un rendement acceptable au chapitre des bénéfices. Il génère les bénéfices dont il a besoin pour assurer sa viabilité à long terme et il n'a pas recours à des sources exceptionnelles pour rétablir sa situation financière. Par contre, ses bénéfices connaissent une certaine volatilité. Néanmoins, les prévisions quant aux bénéfices des 12 prochains mois restent positives.
- À améliorer :** L'établissement a un rendement irrégulier au chapitre des bénéfices. Parfois, ses bénéfices sont insuffisants pour assurer sa viabilité à long terme. Il lui arrive de recourir à des sources exceptionnelles pour pouvoir enregistrer un profit. Les prévisions quant aux bénéfices des 12 prochains mois sont incertaines.
- Inférieure :** L'établissement enregistre systématiquement des pertes d'exploitation ou des bénéfices insuffisants pour assurer sa viabilité à long terme. Il dépend des sources exceptionnelles pour enregistrer un profit. Les prévisions quant aux bénéfices des 12 prochains mois restent négatives.

Annexe L

Définition du risque composé et de ses cotes d'évaluation

Définition du risque composé : La cote d'évaluation du risque composé sert à évaluer le profil de risque global d'un établissement, après qu'on a considéré l'impact du capital et des bénéfices sur le risque net global. Elle reflète l'évaluation que fait la SOAD de la sécurité et de la solidité d'un établissement.

Le risque composé d'un établissement reçoit une cote faible, modérée, modérée-élevée ou élevée, selon que le risque tend à diminuer, à rester stable ou à augmenter pendant une période donnée, en fonction des circonstances et du contexte économique et commercial de l'établissement.

Risque composé faible :

Caractérise un établissement solide et bien géré. La combinaison de son risque net global, de son capital et de ses bénéfices permet à l'établissement de soutenir les conditions économiques et commerciales les plus difficiles sans que cela ait de conséquences appréciables sur son profil de risque. Son rendement est toujours bon. La plupart des principaux indicateurs sont supérieurs aux normes de l'industrie, de sorte que l'établissement peut facilement accéder à du capital supplémentaire. Les problèmes de surveillance, s'il y en a, n'ont qu'une incidence mineure sur son profil de risque et peuvent être réglés de façon routinière.

Normalement, un établissement de cette catégorie présente un risque net global faible assorti d'une cote acceptable au chapitre de la suffisance du capital et des bénéfices, ou un risque net global modéré assorti d'une cote supérieure au chapitre de la suffisance du capital et des bénéfices. D'autres combinaisons sont possibles selon les circonstances de l'établissement.

Risque composé modéré :

Caractérise un établissement solide et généralement bien géré. La combinaison de son risque net global, de son capital et de ses bénéfices permet à l'établissement de soutenir des conditions économiques et commerciales normalement difficiles sans que cela ait de conséquences appréciables sur son profil de risque. Son rendement est satisfaisant. Les principaux indicateurs sont généralement comparables aux normes de l'industrie, de sorte que l'établissement peut accéder assez facilement à du capital supplémentaire. Les problèmes de surveillance restent de l'ordre de ceux que l'établissement peut régler.

Normalement, un établissement de cette catégorie présente un risque net global modéré assorti d'une cote acceptable au chapitre de la suffisance du capital et des bénéfices, ou un risque net global faible assorti d'une cote à améliorer au chapitre de la suffisance du capital et des bénéfices. D'autres combinaisons sont possibles selon les circonstances de l'établissement.

Risque composé modéré-élevé : Caractérise un établissement dont les problèmes sont un signal d'avertissement ou révèlent un niveau de risque qui pourrait miner sa viabilité financière. On y trouve une ou plusieurs des conditions suivantes : la combinaison de son risque net global, de son capital et de ses bénéfices rend l'établissement vulnérable aux conditions économiques et commerciales difficiles; son rendement est insatisfaisant ou empire; certains des principaux indicateurs atteignent tout juste les normes de l'industrie, de sorte que l'établissement a du mal à obtenir du capital supplémentaire; sa gestion du risque laisse à désirer et, si cette lacune n'est pas grave au point de menacer immédiatement la viabilité financière de l'établissement, elle pourrait mener à de graves problèmes si on ne redresse pas la situation promptement.

Normalement, un établissement de cette catégorie présente un risque net global supérieur à la moyenne, qui n'est pas suffisamment atténué par le capital et les bénéfices, ou un risque net global modéré assorti d'une cote à améliorer au chapitre de la suffisance du capital et des bénéfices. D'autres combinaisons sont possibles selon les circonstances de l'établissement.

Risque composé élevé : Caractérise un établissement dont la sécurité et la viabilité sont préoccupantes. On y trouve une ou plusieurs des conditions suivantes : La combinaison de son risque net global, de son capital et de ses bénéfices rend l'établissement vulnérable à la plupart des conditions économiques et commerciales difficiles, ce qui menace dangereusement sa viabilité financière ou sa solvabilité, à moins qu'on n'applique rapidement des mesures correctives efficaces, son rendement est faible. Les principaux indicateurs sont inférieurs aux normes de l'industrie, de sorte que l'établissement a beaucoup de mal à obtenir du capital supplémentaire.

Normalement, un établissement de cette catégorie présente un risque net global élevé, qui n'est pas suffisamment atténué par le capital et les bénéfices, ou un risque net global supérieur à la moyenne assorti d'une cote à améliorer au chapitre de la suffisance du capital et des bénéfices. D'autres combinaisons sont possibles selon les circonstances de l'établissement.